

Arrêté du Maire DG-N° 593 /2024

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** les articles L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 aout 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 aout 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean –Marc PEQUIN , adjoint au Maire, pour signer les décisions prises par le Maire , par délégation du Conseil Municipal , en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- **Vu** la délibération n° DCM20201218/021 du 18 décembre 2020 relative à la composition de la Commission d'appels d'offres (CAO) et du jury de concours ;
- **Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux **JOUE/BOAMP le 08 février 2024 (annonce JOUE n°81507-2024 et annonce BOAMP n° 24-14846)**
- **Vu** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du **15 Mai 2024** ;

DECIDE

Article 1 : l'attribution de l'affaire 2024-001 : Vacances Pour Tous aux deux soumissionnaires ci-dessous :

REUNION EVENEMENTS
109 Chemin de l'Adieu
Bras de Pontho
97 430 LE TAMPON

LUXEVENTS OI
291 Rue du Grand Bleu
97 440 SAINT - ANDRE

Montant Maximum de : **99 600,00 € HT par an, soit 108 066,00 € TTC par an.**
Le présent marché comprend **3 (trois) reconductions tacites de 12 (douze) mois chacune.**

Article 2 Voies et délais de recours :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Fait à Saint-André

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN
Date de signature : 03/06/2024
Qualité : 1er Adjoint

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240605-2024-001-CC
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024